

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	44

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

OBJET

Demande de subvention de
l'association Maison des
Jeunes et de la Culture
de L'Aigle

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

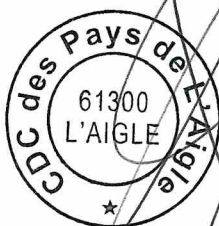
Absents excusés :

Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER
François CARBONELL

Absents :

Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BEAUFILS, Vice-Président délégué au Sport informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 6 000 € de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle pour l'organisation de l'évènement Battle des Aigles 2022 qui a eu lieu en juin dernier.

Cet évènement, s'inscrivant dans le cadre de la Journée Olympique et Paralympique, a pour but de faire découvrir au plus grand nombre une nouvelle discipline olympique, à dimension à la fois sportive et artistique, le breakdance.

Il contribue en outre :

- à l'attractivité et au rayonnement du territoire ;
- à la promotion des valeurs de l'olympisme : non-discrimination, respect de soi, de son corps, des règles et de l'environnement, solidarité ;
- à proposer un temps de rencontres et d'échanges pour favoriser le « mieux-vivre » ensemble.

La CdC a également mis à disposition de l'association des locaux au sein du pôle sportif ainsi que des moyens techniques et humains dans le cadre de l'organisation de cette manifestation qui a rencontré un vif succès.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle à hauteur de 2 500 €.

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
 Publié en ligne le 19/10/22
 Certifié exécutoire

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-036 du Conseil Communautaire en date du 03 février 2022 portant adoption du budget 2022,
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention,
- Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,

Le Président,
 Jean SELLIER

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **OCTROIE** une subvention de 2 500 € à l'association Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle pour l'organisation du Battle des Aigles 2022
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

